

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS *de l'Eure*

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 3 janv. 2015 – France POULAIN

## Marbois > Château de Limeux à Saint Denis du Behelan

Le château de Limeux est protégé depuis le 9 mars 1934 en tant que site inscrit.

Il a été détruit par son propriétaire en 2010, semble-t-il parce qu'il n'était plus d'utilité. Pour autant, la servitude demeure car la doctrine dans ce type de situation est de ne pas cautionner de tels agissements en enlevant les protections.

Il s'agit de l'unique cas de destruction volontaire de la part d'un propriétaire de monument historique ou d'édifice protégé au titre des sites inscrits ou classés dans l'Eure.



Le site inscrit est de faibles dimensions car il ne portait que sur le château que l'on voit encore sur le cadastra mais qui a disparu et a été remplacé par un bâtiment agricole moderne.



Vue du château



Vues actuelles

Pour le site inscrit

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.